

n'ait étudiée avec le soin et la conscience qu'il apportait dans tous ses travaux. Qu'il s'agit d'un emprunt contracté par une ville ou le département, de la délimitation de deux communes, de la fixation d'un ressort de juridiction, c'est à ses lumières qu'on avait recours, même pour un département voisin de celui qu'il représentait, et il en fut ainsi pendant toute la législature de 1857 à 1863. La croix de la Légion d'honneur, qui lui fut décernée à cette époque, était donc une récompense bien méritée. Pourtant ces travaux législatifs étaient loin de lui faire oublier les études, qui avaient toujours rempli ses heures de loisirs. En 1862, lorsque fut fondée la Société de la Diana, il figure au nombre de ses 233 membres fondateurs. Dès le premier jour, il en fut même nommé vice-président, et ce titre, il l'a porté jusqu'à sa mort, parce que, par modestie, il refusa constamment celui de président, qui lui fut offert à plusieurs reprises.

Bientôt après, ses amis de la Diana purent croire, un moment, qu'il allait leur être rendu pour toujours, car, aux élections législatives du 31 mai 1863, il échoua contre M. Dorian, candidat de l'opposition.

Cet échec, faut-il l'attribuer aux passions violentes que venait de réveiller l'Internationale, à ses débuts ? N'était-il pas dû plutôt à un simple malentendu, comme l'a dit M^{me} la comtesse de Charpin dans son Histoire du château de Feugerolles ? On doit le croire volontiers, car, quelques mois plus tard, par une sorte de protestation éclatante, il était réélu, à une grande majorité, membre du Conseil général pour le canton du Chambon, et qu'au scrutin du 6 juin 1869 il était nommé de nouveau député de la première circonscription de Saint-Etienne.

De cette législature, je ne dirai qu'un mot : elle fut